

ECOLE STE ANNE : Fondée en avril 1849

Résumé des lettres de fondation

23 AOUT 1847 :

M. Auguste LECHAT, curé, propose de faire faire des réparations à la maison qu'il destine à l'école.

Réponse : *Attendre le printemps prochain pour ces réparations : il n'y aura pas de Sœurs envoyées pour janvier 1848.*

28 AOUT 1847 :

M. Lechat annonce que la maison sera prête en janvier...

Réponse : *Impossible d'envoyer des Sœurs avant octobre 1848.*

04 NOVEMBRE 1847 :

M. Lechat insiste pour avoir deux Sœurs au plus tôt ; la Mère Supérieure lui a dit qu'elle avait du monde en ce moment...

Réponse : *Impossible, ni pour janvier, ni pour avril...*

Tout le monde est bien peiné, avec M. le curé, de ce retard.

20 MAI 1848 :

M. Lechat compte sur les Sœurs à la fin du mois de septembre 1848 et demande un traité écrit.

Réponse : *Des détails sur tout le mobilier nécessaire ; envoi du traité ; régler l'installation des religieuses avec la Mère Supérieure Générale.*

21 SEPTEMBRE 1848 :

M. Auguste Lechat est contrarié : on lui a promis des Sœurs, et il y a toujours du retard.

10 JANVIER 1849 :

Réponse du Supérieur de St Gildas : *Promesse de deux Sœurs pour Pâques ; des aménagements à apporter à la construction (surélever d'un étage).*

AVRIL 1849 : Fondation de l'établissement de St-Viaud

(copie annales)

17 AVRIL 1852 :

Réponse de M. Lechat : Il y a 49 petites filles à l'école ; demande des précisions de tarifs.

05 MAI 1852 :

Marie-Amélie Reliquet de Lépertière, veuve de M. François Angebault, désire donner sa propriété pour l'école.

02 OCTOBRE 1853 :

Vente consentie par la Fabrique de l'église de St-Viaud en faveur de Mme Marie-Amélie Reliquet de Lépertière, veuve de M. François Angebault.

25 JUIN 1904 :

Vente du mobilier et du linge, faite par Mme ROUAUD, titulaire de l'école et agissant au nom de la Congrégation, à M. LOUIS Henri, pour 487 F.

1932 :

Une Sœur Infirmière est envoyée à Saint-Viaud.

1933 :

Cette Sœur infirmière est retirée et remplacée par une Sœur cuisinière.

27 DECEMBRE 1951 :

De la Sœur Supérieure de l'école au Père Supérieur de St-Gildas : au sujet de l'achat d'une petite maison attenante, à léguer ensuite à l'école...= que des ennuis !

Affaire terminée après la création d'une tontine* qui achète la petite maison.

1961 :

La suppression du poste d'Infirmière de Sœur St-Edouard n'est pas acceptée, et pourrait entraver le projet de construction de nouvelles classes.

1971 :

Une petite parcelle de terrain est cédée à l'école pour permettre l'entrée des élèves dans leurs classes.

* Tontine : Système de rentes viagères collectives, reportables sur les survivants.